



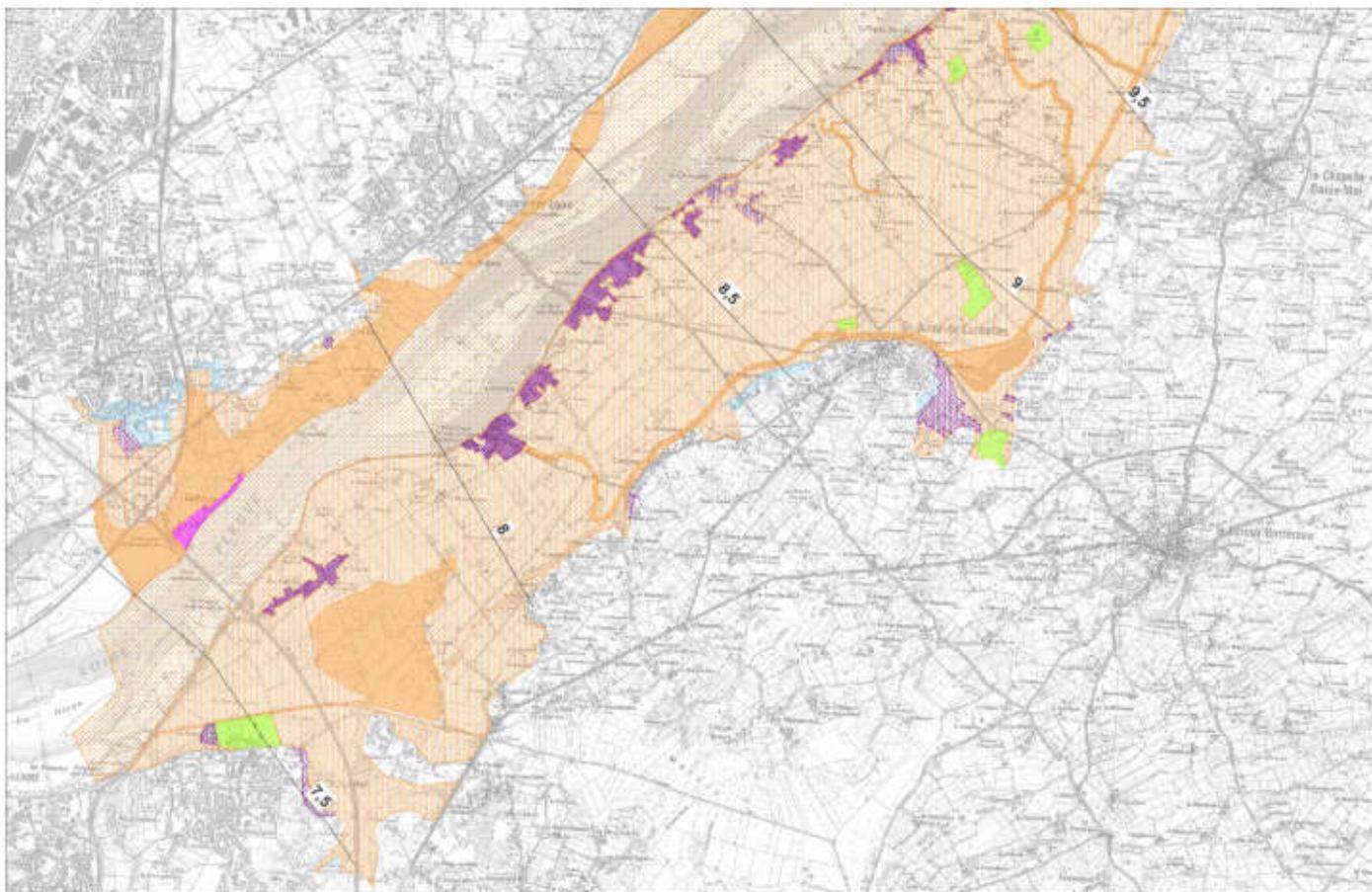
**A.I.D.L.D.**  
Entretenir  
Promouvoir  
Fédérer pour la  
Levée de la  
Divatte

## Révision du PPRI de la Loire Amont 30/06/2020

Objet : Lecture du projet de révision du PPRI Loire Amont

### ➤ Rappel du contexte :

La préfecture va réviser le PPRI Loire amont. Le dernier en vigueur date du 12 mars 2001. Le PPRI est un document fondamental pour notre territoire, c'est un document d'urbanisme initié par l'état. Il fixe les règles d'urbanismes, détermine les indemnisations Cat Nat, élabore les plans de préventions des risques. Ils s'imposent aux élus locaux et par conséquents aux habitants. Il a des conséquences économiques et écologiques profondes. La préfecture le 11 juin 2019 a lancé la révision de l'ancienne version.



### [Le périmètre actuel](#)

<http://divatte.e-monsite.com> - [laveedeladivatte@gmail.com](mailto:laveedeladivatte@gmail.com) - Tel : 06 09 40 90 10 - Facebook Association de la Levée de la Divatte ALD - Faites un don sur : [leetchi.com/c/association-de-aidld](https://www.leetchi.com/c/association-de-aidld)

➤ **Raisons évoquées pour sa révision :**

- Des données topographiques plus récentes disponibles.
- Aléa de référence basé sur la crue de 1910 ne tenant pas compte des modifications récentes apportées au lit du fleuve (creusement du lit).
- Tenir compte du plan de gestion des risques d'inondation adopté en 2015 pour le Bassin Loire Bretagne. Celui-ci évoque des notions nouvelles (bande de précaution à l'arrière des digues, interdire les constructions nouvelles dans les zones potentiellement dangereuses, prescrire des mesures de réduction de vulnérabilité).

➤ **Le calendrier évoqués:**

- Avril 2019 : Consultation des collectivités concernées sur le projet d'arrêté de prescription.
- Juin 2019 : Le comité de pilotage lance la révision, il est composé des communes, communauté de communes, DDT49, DREAL puis par les structures porteuses de SCOT, VNF, SYLOA, GIP Loire Estuaire, EP Loire, Syndicat mixte Loire et Goulaine.
- Septembre 2019 : Consultation des entreprises pour retenir le bureau d'études en charge de la modélisation et des cartes d'aléa.
- Fin 2019 - Début 2020 : Travaux du bureau d'études.
- 2020 : Réunions bilatérales avec les communes pour critiquer les cartes d'aléa.
- Fin 2020 : Le comité de pilotage valide les aléas et réunions publiques.
- 2021 : Analyse des enjeux et projet de règlement (qui s'imposera aux PLU après approbation). L'association des collectivités se poursuit

➤ **La phase de concertation évoqués :**

- Avec les riverains : au moins 2 réunions publiques (phase carte des aléas puis phase zonage réglementaire/règlement).
- Avec les associations (environnementales, de propriétaires, ... à déterminer par les communes) : au moins 1 réunion au stade élaboration du règlement.
- Avec les professionnels (agriculteurs, entreprises en zone inondable, à déterminer avec les communes) : au moins 1 réunion au stade élaboration du règlement.
- Mise en ligne des documents au fur et à mesure de leur élaboration + registre papier en préfecture, sous-préfecture et EPCI

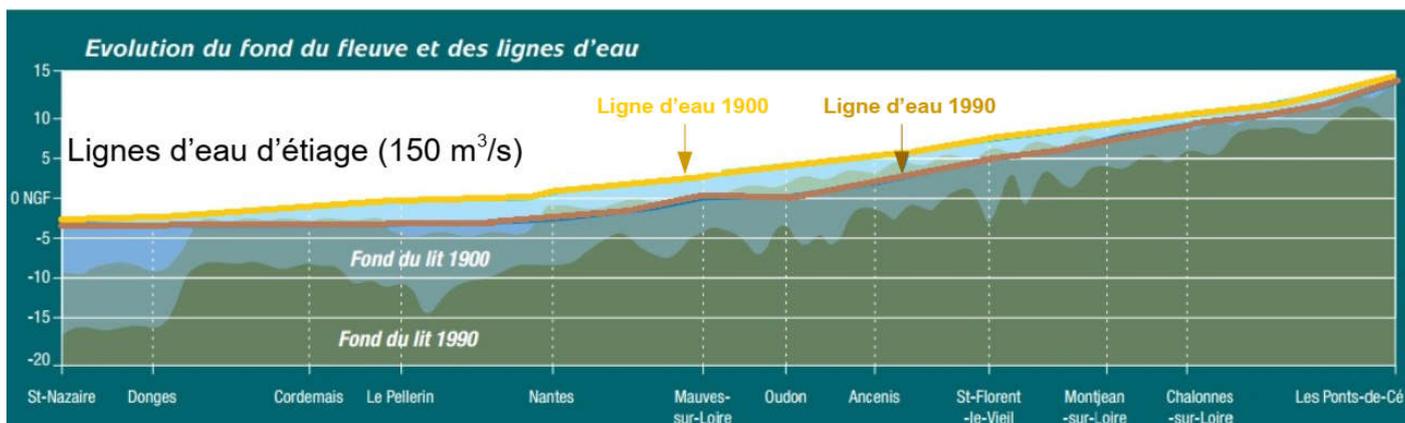
➤ **Le PPRI actuel les raisons évoqués pour le réviser :**

**L'aléa de référence :**

L'aléa de référence est la crue de 1910 (avec recalcul en aval d'Ancenis) et son débit : 6 300 m<sup>3</sup>/s.

Entre temps le lit du fleuve s'est affaissé, pour un même débit (6300 m<sup>3</sup>/s) entre 1910 et 1982 nous sommes à 1,25 mètre de moins au niveau de Mauves sur Loire.

Depuis 15 ans cependant il y a une stabilisation voire une réhausse progressive du fond du lit.



### L'influence du niveau marin :

Pour un événement centennale (combinaison de débit venant de l'amont et niveau marin qui a 1 chance sur 100 de se produire chaque année), il y a une conséquence sur la hauteur d'eau entre Nantes et Mauves sur Loire estimé à 20 cm. Après Mauves sur Loire l'effet s'estompe de plus en plus jusqu'à disparaître.

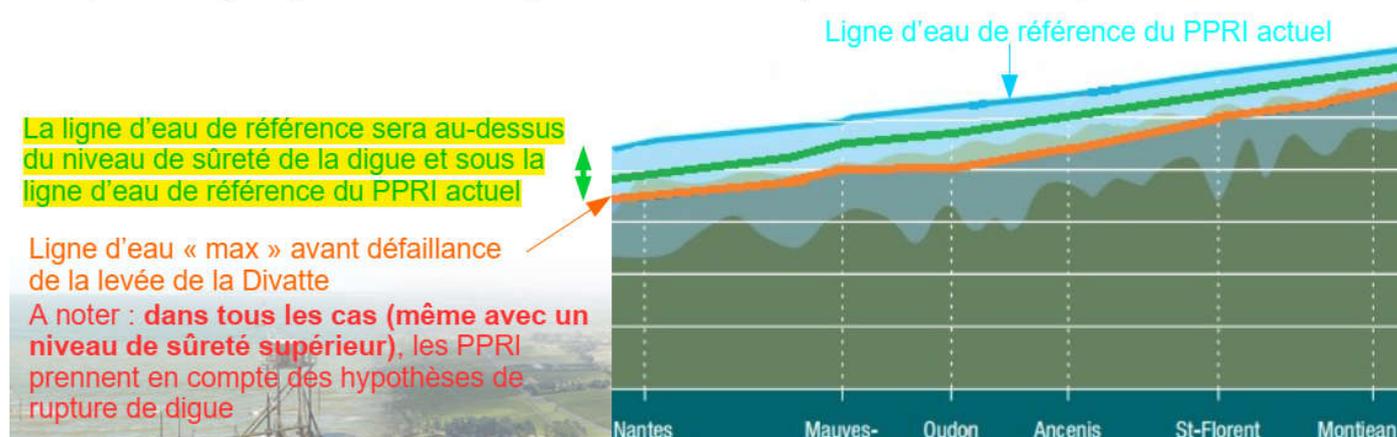
### Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire :

Évaluation des impacts sur la ligne d'eau en crue en cours d'étude. 1ers résultats : les travaux n'auront pas plus d'impact sur la ligne d'eau en crue que l'évolution naturelle du lit (de l'ordre de la dizaine de cm par rapport à la ligne d'eau avec le fond du lit actuel - bien en deçà de la ligne d'eau de la crue de 1910).

#### ➤ En conséquence la révision du PPRI est nécessaire :

L'aléa de référence sera modélisé pour définir un événement centennal (combinaison débit / niveau marin qui aura 1 chance sur 100 de se produire chaque année) qui transitera dans un lit qui aura évolué à la suite des travaux VNF et qui se jettera dans un océan dont le niveau moyen aura augmenté en raison du changement climatique.

La ligne d'eau de référence sera au-dessus du niveau de sûreté de la digue et sous la ligne d'eau de référence du PPRI actuel.

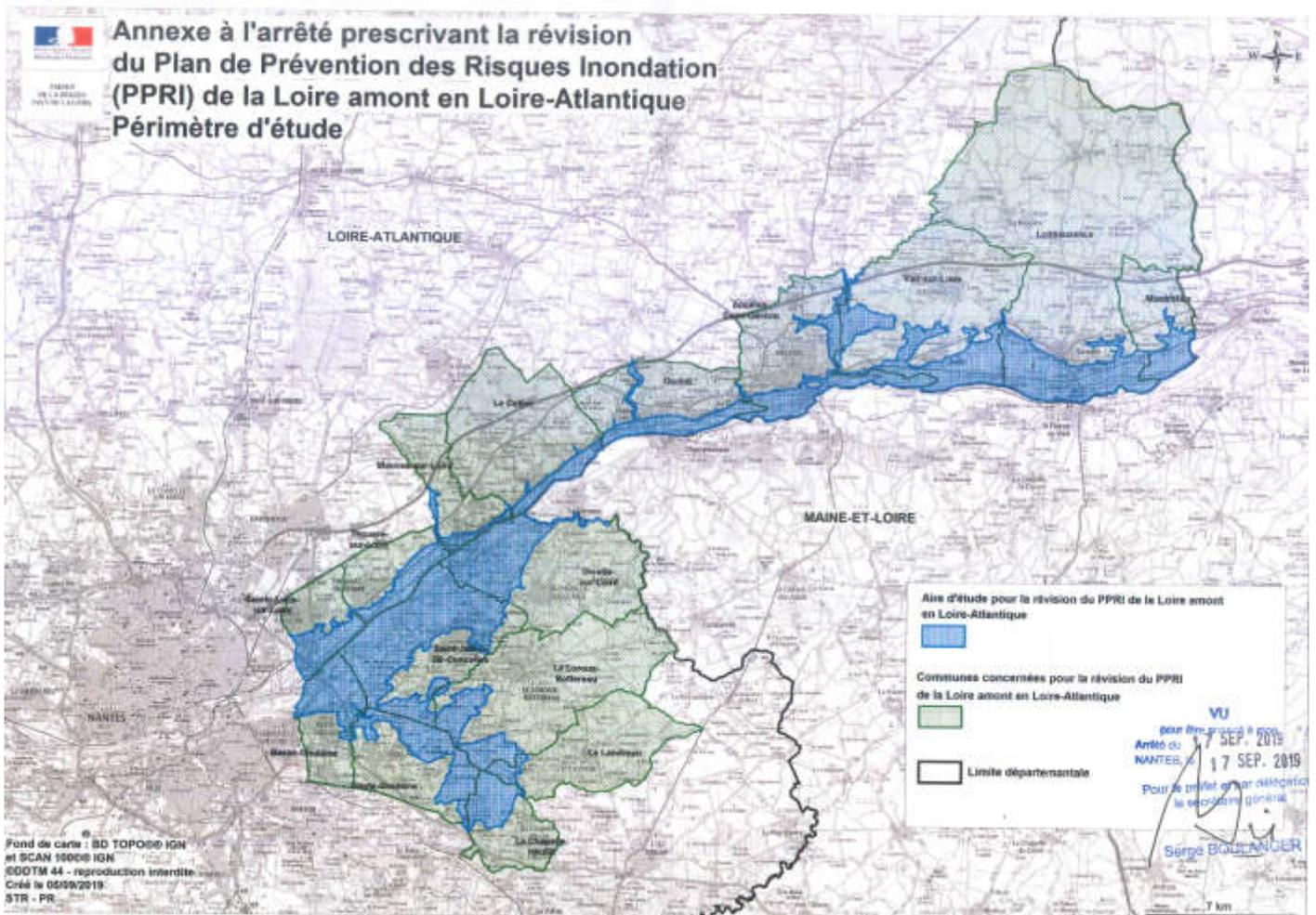


#### ➤ Les étapes :

- Etablir les lignes d'eau centennales de la Loire
- Relevés topographiques supplémentaires

- Préciser les comportements des ouvrages, exemple tenir compte de l'étude du CEREMA sur la Levée de la Divatte, tenir compte de la défaillance de la voie ferrée qui fait office de digue, ...
- Modélisation topographique, hydraulique
- Cartographie, définition des bandes de précaution à l'arrière des digues

➤ **Le périmètre futur :**



➤ **Les points que nous relevons :**

En tant qu'habitants de la vallée nous avons de nombreuses questions. Nous avons déjà subi un PPRI précédent très contraignant. Limitant la constructibilité de la vallée dans de très importantes proportions. Était-ce nécessaire ? de l'avis général, même si c'est difficile à dire, il devenait insoutenable de continuer à construire comme si de rien était, des règles plus strictes étaient nécessaires. Nous vivons dans un endroit particulier.

Fallait-il aller plus loin, moins loin ? ... Les choses sont faites.

Nous passons maintenant à une autre étape. Le nouveau PPRI semble partir sur 2 axes. Une extension de la zone concernée. Une prise en compte de l'abaissement du lit de la Loire, vers moins de contraintes ?

Donc, le périmètre de l'étude a complètement changé, il semble que la digue d'Embreil ne soit plus considérée comme un ouvrage limitant la zone du PPRI, la zone a considérablement grandi vers Le Loroux Bottereau, Basse Goulaine, Le Landreau et La Chapelle Heulin.

Pour rappel voici différentes côtes :

- La digue se situe autour de 9,40 m
- L'ancienne déchetterie du Loroux Bottereau à la Carterie est à 9 m
- La station d'épuration du Loroux Bottereau se trouve à 5 m
- L'orsellière au Loroux Bottereau à 8 m
- Carrefour à saint Julien à 7 m
- La Quintaine à St Julien à 6 m
- La Basse rivière à Haute Goulaine à 7/8 m
- La Gagnerie à la Chapelle Heulin à 7 m
- La Bernardière à la Chapelle Heulin à 8,6m
- Bas Briacé au Landreau à 7,5 m

Nous vous laissons imaginer les conséquences ...

Autre question, comment va s'appliquer la « bande de précaution à l'arrière des digues », on a déjà la zone inconstructible correspondant à 100 fois la hauteur de la digue qui s'applique. Normalement c'est la même chose ?

A retenir, la ligne d'eau de référence sera sous la ligne d'eau de référence du PPRI actuel.